



Comprendre le travail préjudiciable : en protégeant les enfants et les adultes

Partie 2 : Une formation pour les acteurs de l'autonomisation économique des femmes



Le financement est assuré par le ministère du Travail des États-Unis dans le cadre de l'accord de coopération numéro IL-31469. 100% des coûts totaux du projet ou du programme sont financés par des fonds fédéraux, pour un total de 1 872 000 dollars. Ce matériel ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques du ministère du Travail des États-Unis, et la mention de noms commerciaux, de produits commerciaux ou d'organisations n'implique pas l'approbation du gouvernement des États-Unis.

À propos du projet RICHES

Peu de gens s'attendraient à ce que les investissements dans les entreprises des femmes entraînent un risque d'accroître l'incidence du travail préjudiciable pour les enfants (travail des enfants) ou les adultes. Cependant, [les recherches](#) menées dans le cadre du projet *Réduction de l'incidence du travail des enfants et des conditions de travail préjudiciables dans les initiatives de renforcement économique* (RICHES) ont révélé que les femmes qui entreprennent s'efforcent de gérer la charge de travail de leur entreprise tout en assumant les tâches ménagères et les soins non rémunérés. Elles sont nombreuses à se tourner vers les personnes les plus proches pour obtenir de l'aide : leurs enfants.

La Fondation Grameen, en partenariat avec l'Initiative sur l'État de droit de l'Association du Barreau américain et financée par le Département américain du Travail, Bureau de l'exploitation des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains (OCFT), a lancé le projet RICHES dans le but de soutenir les entreprises féminines de manière responsable, et atténuer le risque de travail préjudiciable pour les enfants et les adultes ou l'utilisation d'autres stratégies d'adaptation négatives. Pour atteindre cet objectif, RICHES a développé une boîte à outils pour les acteurs de l'autonomisation économique des femmes (WEE), tels que des entités ou des individus qui soutiennent le développement ou l'expansion des entreprises des femmes, fournissent des moyens de subsistance ou des services financiers et/ou soutiennent les femmes (à l'échelle mondiale) dans leurs efforts pour accroître leur accès aux opportunités économiques, en particulier ceux qui vivent dans les économies en développement, afin de les doter d'idées et d'outils pratiques pour intégrer et évaluer la protection de l'enfance et les pratiques commerciales sûres tout au long de leur activité.

La boîte à outils RICHES est organisée en trois phases. **La phase 1** représente un **ensemble minimum de pratiques** et d'outils connexes que tous les acteurs WEE devraient avoir à portée de main et utiliser pour promouvoir la protection de l'enfance et les pratiques commerciales sûres et saines au sein des initiatives économiques et/ou des entreprises des femmes. La phase 1 vise à :

- Sensibiliser aux risques pour la santé et la sécurité des enfants et des femmes lors du soutien aux entreprises des femmes ou aux activités WEE ;
- Évaluer les risques et identifier les situations de travail préjudiciable pour les enfants et les adultes et déterminer les mesures à prendre pour remédier à ces problèmes ;
- S'engager pour le respect des principes « Ne pas nuire » lors de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre d'initiatives économiques pour les femmes ; et
- Savoir où se diriger pour obtenir de l'aide et où trouver des ressources.

Les phases 2 et 3 offrent une approche plus globale de la protection de l'enfance et de la santé et des pratiques commerciales sûres par le biais d'études de marché, de formations et d'évaluations au niveau organisationnel, de formation directe des participants, de développement de produits, de suivi et d'évaluation. Voir la diapositive suivante pour la figure qui résume la boîte à outils. (Ce graphique sera également abordé plus tard dans la formation).

Pour accéder à la boîte à outils complète, veuillez consulter le site suivant <https://grameenfoundation.org/riches>.



Boîte à outils pour les acteurs WEE

ÉTABLIR LES FONDATIONS

Phase 1

Commencez ici : Utilisez ces outils pour sensibiliser **la direction** et lui faire comprendre les risques organisationnels et programmatiques liés au travail dangereux pour les enfants et les adultes.

- **Procéder à l'exposer de cas**
- **Évaluations des risques**
- **Guide de la gestion de la performance sociale (SPM)** (évaluation SPM uniquement)
- **Formation sur la Compréhension du travail dangereux** (avec la direction uniquement)
- **Guide d'interrelations** (liste de contacts d'urgence et de soutien externe uniquement)
-
- **Guide de l'investisseur** (réservé aux investisseurs)

CONSTRUIRE LA STRUCTURE

Phase 2

Utilisez ces outils pour sensibiliser le **personnel de première ligne** et donner la priorité aux produits et services nouveaux ou améliorés.

- **Guide de gestion de la performance sociale (SPM)** (tous les outils)
- **Formation sur la Compréhension du travail dangereux** (avec tout le personnel)
- **Guide de l'étude de marché**
- **Guide des services financiers**
- **Atelier de conception**

ENGAGER LES PARTICIPANTS

Phase 3

Utilisez ces outils pour sensibiliser les **participants** et répondre à leurs besoins.

- **Guide d'interrelations** (tous les outils)
- **Guide de diagnostic d'entreprise** (Versions papier et numérique)
- **Guide du Dialogue Intra-ménage**
- **Programme Entreprise à risque** (versions papier et numérique)
- **Guide de suivi et d'évaluation**

Comment utiliser la formation Comprendre le travail préjudiciable – Partie 2 : Présentation PowerPoint

Publics principaux : Cette formation animée est conçue pour être mise en œuvre par un animateur expérimenté. Le principal bénéficiaire des résultats de l'outil est la direction des acteurs WEE et le personnel de première ligne. Les acteurs WEE sont des entités ou des individus qui soutiennent le développement ou l'expansion des entreprises de femmes, fournissent des moyens de subsistance ou des services financiers, et/ou soutiennent les femmes (à l'échelle mondiale) dans leurs efforts pour accroître leur accès aux opportunités économiques, en particulier celles qui vivent dans les économies en développement.

Description du processus : Cette présentation vous fournira les informations dont vous avez besoin pour animer une formation pour les acteurs WEE (ou pour une formation à votre rythme) sur les questions de travail préjudiciable pour les enfants (travail des enfants) et les adultes (conditions de travail inacceptables (UACW)) car ces problèmes surviennent au sein des entreprises des femmes.

Le matériel requis : Cette présentation doit être utilisée conjointement avec *Comprendre le travail préjudiciable—Partie 1 : Guide de l'animateur* ([disponible ici](#)). Cette présentation est : 1) un complément au Guide de l'animateur qui a été conçu pour les formations d'acteurs WEE dirigées par un animateur ou 2) peut être utilisé comme outil autonome pour des acteurs WEE individuels ou des groupes d'acteurs WEE afin de suivre une formation à leur rythme (autoformation) s'ils n'ont pas accès à un animateur ou n'ont pas le temps de participer à une formation animée.

Temps nécessaire : Le format de **formation animé** prendra environ 8 heures (pauses comprises). Le format **d'autoformation** (PowerPoint uniquement) peut être complété en une à deux heures.

Adaptations nécessaires : Les formations **autoformations** et **animées** peuvent être adaptées pour répondre aux besoins d'apprentissage individuels des participants. Veuillez consulter les conseils de la partie 1 : Guide de l'animateur pour des idées d'adaptation.

Facteurs de coût liés à l'utilisation de l'outil : Les principaux facteurs de coûts liés à l'utilisation des outils de **formation animée** et **d'autoformation** sont le temps du personnel et les coûts liés à Internet. Pour la **formation animée**, il y a également les frais d'impression et de fourniture, les boissons, les collations ou le déjeuner fournis aux participants, ainsi que les frais d'espace de réunion s'ils se tiennent dans un lieu en dehors du bureau.

Risques à Considérer: Tous les efforts doivent être faits pour fournir un environnement d'apprentissage sûr où les stagiaires peuvent partager librement sans risque de jugement.

Langues : L'outil est disponible en anglais, philippin et espagnol

Guide de l'autoformation

Options de formation pour l'autoformation

Si vous accédez à ce PowerPoint pour l'autoformation :

- a) La présentation complète, qui comprend des informations détaillées sur la protection de l'enfance et le travail préjudiciable pour les enfants (travail des enfants) et aux adultes (UACW), et l'intersection de ces questions avec les WEE, nécessite un temps de formation estimé à 1-2 heures.
- b) Pour une formation sur la façon dont le travail préjudiciable pour les enfants et les adultes recoupe les WEE *uniquement* (ce qui suppose une compréhension des deux concepts de travail préjudiciable), commencez la formation [ici](#). Le temps estimé pour cette formation est de 30 minutes.

Un test pré-post facultatif pour cette formation est [ici](#).

Objectifs de formation

A la fin de la formation, les participants auront :

- Identifié le besoin de protection des enfants et les caractéristiques du travail préjudiciable pour les enfants et les adultes, tels qu'ils se produisent généralement, et dans le cadre des initiatives d'autonomisation économique des femmes (WEE).
- Identifié les situations de travail préjudiciables pour les enfants et les adultes.
- Reconnu les avantages pour les acteurs du WEE de s'impliquer dans la protection de l'enfance et la lutte contre le travail préjudiciable et les mesures qu'ils peuvent prendre pour résoudre ces problèmes.
- Identifié les ressources mises à la disposition des acteurs WEE pour résoudre ces problèmes, y compris la boîte à outils RICHES.

(Facultatif) Passer au Travail préjudiciable dans les WEE



Questions avant et après le test

Réponses

- | | |
|---|--------------|
| 1. L'expérience de travail est toujours bénéfique pour le développement d'un enfant. | Vrai OU Faux |
| 2. Les enfants qui travaillent aux côtés de leurs parents et fréquentent l'école ne se livrent jamais à du travail préjudiciable. | Vrai OU Faux |
| 3. La pauvreté est la principale raison pour laquelle les enfants et les adultes sont impliqués dans des travaux préjudiciables. | Vrai OU Faux |
| 4. Les crises et les urgences peuvent augmenter le risque de travail préjudiciable dans une zone. | Vrai OU Faux |
| 5. Le travail préjudiciable pour les enfants a des conséquences négatives pour l'enfant qui travaille, sa famille et sa communauté. | Vrai OU Faux |
| 6. Les petites entreprises de femmes nouvellement créées encourent un faible risque de conditions de travail préjudiciables et d'exploitation. | Vrai OU Faux |
| 7. Dans les sociétés où les rôles de genre sont traditionnels, les filles sont plus susceptibles que les garçons de travailler dans les entreprises des femmes. | Vrai OU Faux |
| 8. L'accès au microcrédit réduit toujours le risque de travail préjudiciable dans les entreprises des femmes. | Vrai OU Faux |
| 9. Pour mieux protéger les enfants et lutter contre les situations de travail préjudiciables dans les entreprises des femmes, nous devons nous concentrer sur les causes profondes de ces problèmes. | Vrai OU Faux |
| 10. Les acteurs de l'autonomisation économique des femmes (WEE), travaillant en partenariat avec d'autres organisations, peuvent contribuer à briser le cycle du travail préjudiciable dans les entreprises de leurs clients, tout en améliorant leurs propres activités. | Vrai OU Faux |

Questions avant et après le test

Réponses

- | | |
|---|---------------------|
| 1. L'expérience de travail est toujours bénéfique pour le développement d'un enfant. | Vrai OU Faux |
| 2. Les enfants qui travaillent aux côtés de leurs parents et fréquentent l'école ne se livrent jamais à du travail préjudiciable. | Vrai OU Faux |
| 3. La pauvreté est la principale raison pour laquelle les enfants et les adultes sont impliqués dans des travaux préjudiciables. | Vrai OU Faux |
| 4. Les crises et les urgences peuvent augmenter le risque de travail préjudiciable dans une zone. | Vrai OU Faux |
| 5. Le travail préjudiciable pour les enfants a des conséquences négatives pour l'enfant qui travaille, sa famille et sa communauté. | Vrai OU Faux |
| 6. Les petites entreprises de femmes nouvellement créées encourent un faible risque de conditions de travail préjudiciables et d'exploitation. | Vrai OU Faux |
| 7. Dans les sociétés où les rôles de genre sont traditionnels, les filles sont plus susceptibles que les garçons de travailler dans les entreprises des femmes. | Vrai OU Faux |
| 8. L'accès au microcrédit réduit toujours le risque de travail préjudiciable dans les entreprises des femmes. | Vrai OU Faux |
| 9. Pour mieux protéger les enfants et lutter contre les situations de travail préjudiciables dans les entreprises des femmes, nous devons nous concentrer sur les causes profondes de ces problèmes. | Vrai OU Faux |
| 10. Les acteurs de l'autonomisation économique des femmes (WEE), travaillant en partenariat avec d'autres organisations, peuvent contribuer à briser le cycle du travail préjudiciable dans les entreprises de leurs clients, tout en améliorant leurs propres activités. | Vrai OU Faux |

**Un aperçu
mondial du
travail
préjudiciable
pour les
enfants**



Principale définition internationale

Qui est considéré comme un enfant
?

....Un enfant est toute personne âgée
de moins de **18 ans**, sauf si la
législation nationale stipule un âge
différent*.

Sources : Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
(UNCRC), 1990.

Principaux droits internationaux des enfants

Droit à l'éducation

« Tout enfant a droit à une éducation. L'enseignement primaire devrait être gratuit. L'enseignement secondaire et supérieur doit être accessible à tous les enfants ».

Protection contre les travaux préjudiciable

« Les enfants ont le droit d'être protégés contre les travaux dangereux ou préjudiciables à leur éducation, leur santé ou leur développement. Si les enfants travaillent, ils ont le droit d'être en sécurité et d'être payés équitablement ».

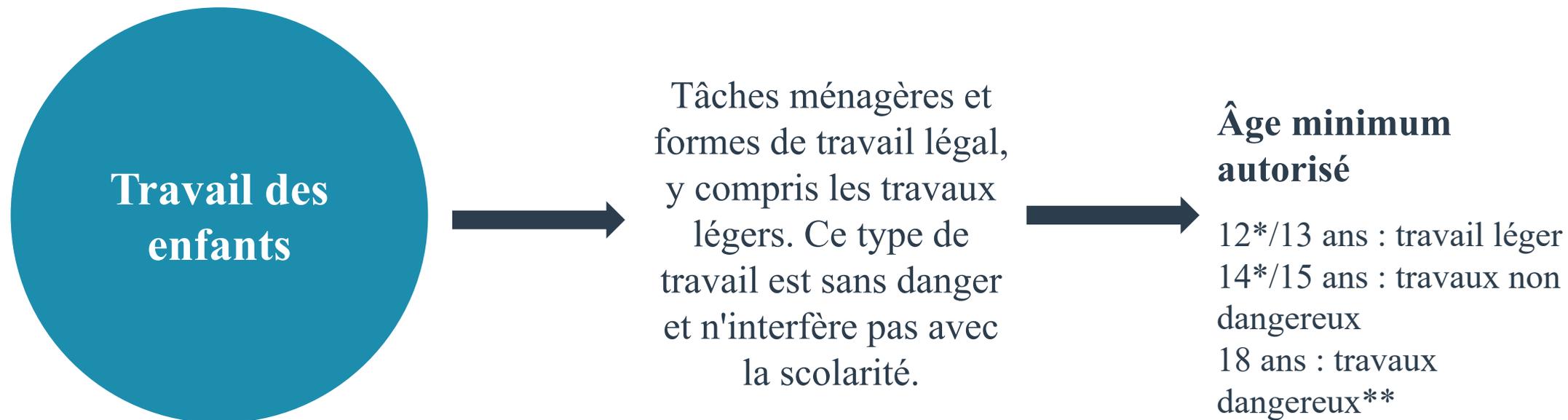
Sources : Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (UNCRC),
1990.

Selon vous, quel travail est préjudiciable pour les enfants ?

Décrivez, écrivez, mimez ou dessinez vos pensées.

Travail des enfants

Norme internationale



Les âges minimums pour le travail énumérés ci-dessus sont conformes aux normes internationales.

* Dans certains pays en développement, ces âges minimums peuvent s'appliquer.

**Les types et conditions de travail considérés comme dangereux pour les enfants sont déterminés par la législation nationale.

Travail préjudiciable pour les enfants

Norme internationale

**Travail
préjudiciable
pour les
enfants**



Les enfants engagés dans un travail qui est physiquement, mentalement et moralement dangereux et préjudiciable et qui interfère avec leur scolarité.

Questions-réponses : Travail des enfants

Recommandation internationale

Question : Qu'est-ce qui peut être considéré comme des **tâches ménagères** en général ?

Question : Une **expérience de travail** ne peut-elle pas profiter aux enfants ?

Question : Qui détermine ce qui est considéré comme un **travail légal** ? Un **travail illégal** ?

Réponse : Un travail qui se fait : a) au domicile de l'enfant ; b) dans des conditions raisonnables ; et c) sous la supervision de membres de la famille proche.

Réponse : Oui, s'il : a) est adapté à l'âge ; b) n'affecte pas négativement le temps d'un enfant pour étudier, jouer ou se reposer; c) contribue à ou améliore leur développement normal.

Réponse : Ces types de travail sont déterminés par le gouvernement d'un pays et les lois qu'il met en place pour régir le travail légal et illégal. L'Organisation internationale du travail (OIT) fournit des recommandations aux pays sur les types de travail à inclure dans chaque catégorie.

Travaux dangereux



Près de la moitié de tous les enfants engagés dans des travaux préjudiciable pour les enfants sont impliqués dans des tâches dangereuses.

Cinq types de travaux préjudiciables pour les enfants



Travailler sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés



Le travail avec des machines, des équipements et des outils dangereux, ou bien qui implique le maniement ou le transport de lourdes charges



Le travail dans un environnement malsain qui peut, par exemple, exposer les enfants à des substances, agents ou processus dangereux, ou à des températures, des niveaux de bruit ou des vibrations préjudiciables à leur santé



Le travail qui expose les enfants à des violences physiques, psychologiques ou sexuelles



Travail dans des conditions particulièrement difficiles telles que le travail de longues heures ou pendant la nuit ou le travail où l'enfant est confiné dans des conditions inacceptables dans les locaux de l'employeur

Les 3D du travail préjudiciable



Rappelez-vous les 3 D.

Protégez les travailleurs des travaux **sales, difficiles et dangereux.**

Pratique : Y a-t-il l'un des 3 D dans ces situations ?

1. **Clarice** a 10 ans. Le vendredi, elle reste à la maison après l'école et s'occupe de ses deux frères et sœurs plus jeunes, âgés de 1 et 2 ans, tandis que sa mère vend des vêtements au marché.
2. **Marina** a 13 ans. Elle va à l'école tous les jours mais doit parfois s'occuper de son frère de 7 ans pendant quelques heures après l'école, tandis que sa mère est à la maison en train de tisser des hamacs pour son entreprise.
3. **David** a 9 ans. Il va à l'école et aide sa famille tous les samedis en pêchant, en découpant et en vendant du poisson à l'étal de marché de sa mère. Il commence à pêcher avec son père à 4h30 et finit de vendre à 15h00
4. **Moussa** a 17 ans. Il a terminé l'école l'année dernière, alors maintenant il travaille de 8 h à 17 h cinq jours par semaine en servant les tables au restaurant de sa mère.
5. **Lieu** a 15 ans. Elle aide sa mère à ramasser du bois de chauffage et à nourrir les poulets de la famille avant l'école, tandis que sa mère est occupée à ramasser des légumes à vendre au marché.
6. **João** a 14 ans. Il désherbe et pulvérise des pesticides sur les cultures et récolte ce que sa mère cultive. Il travaille 10 heures par jour avec une machette, mais uniquement pendant les vacances scolaires et les week-ends.

Réponses : Y a-t-il l'un des 3 D dans ces situations ?

Question : 1. **Clarice** a 10 ans. Le vendredi, elle reste à la maison après l'école et s'occupe de ses deux frères et sœurs plus jeunes, âgés de 1 et 2 ans, tandis que sa mère vend des vêtements au marché.

Réponse : Oui. Il y a 1 D. Les tâches de garde de Clarice sont décrites comme **difficiles** pour une fille de son âge et son travail interfère avec sa scolarité.

Question 2. **Marina** a 13 ans. Elle va à l'école tous les jours mais doit parfois s'occuper de son frère de 7 ans pendant quelques heures après l'école, tandis que sa mère est à la maison en train de tisser des hamacs pour son entreprise.

Réponse : Non. Le travail de Marina n'est pas décrit comme **sale, difficile ou dangereux**. Elle travaille pendant un petit nombre d'heures et effectue des tâches de garde d'enfants qui sont probablement légales pour son âge. Son travail n'interfère pas avec sa scolarité.

Question 3. **David** a 9 ans. Il va à l'école et aide sa famille tous les samedis en pêchant, en découpant et en vendant du poisson à l'étal de marché de sa mère. Il commence à pêcher avec son père à 4h30 et finit de vendre à 15h00

Réponse : Oui. Il y a les 3 D. Le travail de David est décrit comme **sale, difficile et dangereux**. Il n'a pas atteint l'âge légal pour travailler, travaille plus de 8 heures par jour, tôt le matin (pendant les heures considérées comme « nocturnes ») et utilise un outil dangereux (c'est-à-dire un couteau) pour couper le poisson. Il peut également être exposé aux dangers de la circulation automobile ou au harcèlement des clients lorsqu'il vend du poisson dans la rue.

Réponses : Y a-t-il l'un des 3 D dans ces situations ?

Question 4. **Moussa** a 17 ans. Il a terminé l'école l'année dernière, alors maintenant il travaille de 8 h à 17 h cinq jours par semaine en servant les tables au restaurant de sa mère.

Réponse : Non. Moussa a l'âge légal pour travailler. Ses heures de travail sont dans les limites des enfants de son âge et ses tâches **ne sont pas décrites comme sales, difficiles ou dangereuses**. Il a terminé sa scolarité obligatoire.

Question 5. **Lieu** a 15 ans. Elle aide sa mère à ramasser du bois de chauffage et à nourrir les poulets de la famille avant l'école, tandis que sa mère est occupée à ramasser des légumes à vendre au marché.

Réponse : Non. Lieu a l'âge légal pour travailler et ses tâches ne sont pas décrites comme **sales, difficiles ou dangereuses** et son travail n'interfère pas avec sa scolarité.

Question 6. **João** a 14 ans. Il désherbe et pulvérise des pesticides sur les cultures et récolte que sa mère cultive. Il travaille 10 heures par jour avec une machette, mais uniquement pendant les vacances scolaires et les week-ends.

Réponse : Oui. Il y a les 3 D. Le travail de João est décrit comme un travail **sale, difficile et dangereux** (pulvérisation de pesticides, utilisation d'une machette et travail de longues heures). Il peut aussi être en dessous de l'âge légal pour travailler.

Croyances courantes sur le travail des enfants

Croyance

- Le travail aide les enfants à acquérir des compétences utiles.
- Les enfants qui travaillent le week-end et les jours fériés ne sont pas exposés au risque de travail préjudiciable pour les enfants.

Faits

- Une situation de travail qui expose les enfants à des dangers et peut interférer avec leur éducation est un travail préjudiciable. Il existe d'autres moyens de former les enfants à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour un futur travail.
- Les enfants peuvent subir les risques physiques, mentaux et émotionnels d'un travail dangereux, même s'ils travaillent le week-end et fréquentent régulièrement l'école.

Croyances courantes sur le travail des enfants

Croyances

- Le travail des enfants fait partie de la culture.
- Le travail garde les enfants occupés et évite les ennuis.

Faits

- Le travail des enfants peut être un aspect positif des traditions culturelles s'il est adapté à l'âge et non dangereux. Il peut cependant être négatif s'il met en danger la santé et la sécurité d'un enfant ou a un effet néfaste sur sa scolarité et son développement.
- Les enfants n'ont pas les compétences ou l'expérience de vie nécessaires pour anticiper et gérer les dangers qu'ils peuvent rencontrer au travail dans tous les scénarios de travail ; ainsi, le travail préjudiciable pour enfants n'est pas un moyen sûr d'occuper le temps des enfants.

Causes profondes du travail préjudiciable pour les enfants

**Cause
principale :
Pauvreté**

Partie I

Les facteurs :

- Les obstacles à l'éducation
- Un manque d'accès aux services financiers, notamment au crédit
- Les pénuries de main-d'œuvre adulte qui augmentent la demande de travail des enfants
- Chaînes de valeur
- Un besoin de main-d'œuvre docile, digne de confiance, agile et/ou peu coûteuse

Causes profondes du travail préjudiciable pour les enfants

**Cause
principale :
Pauvreté**

Partie II

Les facteurs :

- Perceptions parentales considérant l'éducation comme de faible valeur
- Préférences des parents pour que les enfants acquièrent une expérience de travail
- Un manque de sensibilisation aux droits des enfants et aux risques de s'engager dans un travail préjudiciable pour les enfants
- Inefficacité des lois et de leur application pour protéger les enfants
- Manque d'opportunités de travail décent et discrimination
- Crises et urgences
- Un manque de soutien social pour les familles

Travail préjudiciable pour les enfants et obstacles à l'éducation



Scolarité obligatoire et travail

Discutez, écrivez ou dessinez.

1. Quel est l'âge de la scolarité obligatoire dans votre région ?
2. L'âge minimum pour travailler dans votre région coïncide-t-il avec l'exigence de l'enseignement obligatoire ?

« L'eradication du travail des enfants et l'accès à l'éducation sont comme les deux faces d'une même pièce. On ne peut réaliser l'un sans l'autre. »

Kailash Satyarthi, fondateur de la Marche mondiale contre le travail des enfants et lauréat du prix Nobel de la paix

- Pauvreté et coût élevé de la scolarité
- Crises et urgences, qui maintiennent les écoles inaccessibles aux enfants
- Discrimination
- Les parents et les autres membres de la communauté considèrent l'éducation comme ayant une faible valeur
- Mauvaise infrastructure scolaire et instruction
- Système d'éducation formelle inflexible (par exemple, manque de services pour les besoins spéciaux)
- Manque d'écoles, de transports et de programmes scolaires de deuxième chance et non traditionnels de qualité
- Préférences des parents à faire travailler les enfants

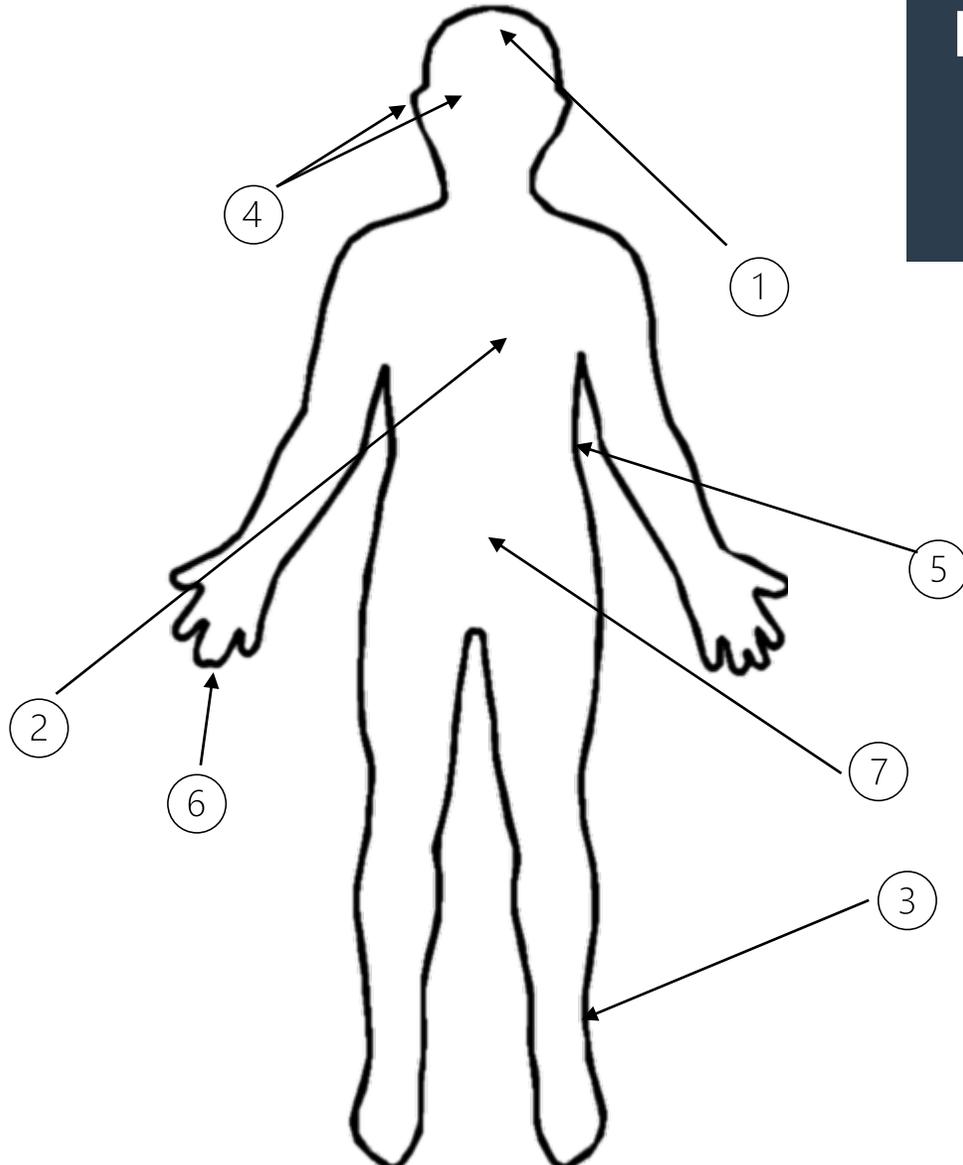
Les obstacles à l'éducation

**Lié à :
L'adéquation,
l'accessibilité et l'accès**



Pratique : Effets négatifs sur la santé du travail préjudiciable

Faites correspondre A à B



A. Effets négatifs sur la santé

- a. effets neurologiques
- b. Syndrome du canal carpien
- c. mal de dos
- d. problèmes respiratoires
- e. nausée
- f. dommages à l'ouïe et à la vue
- g. entorse

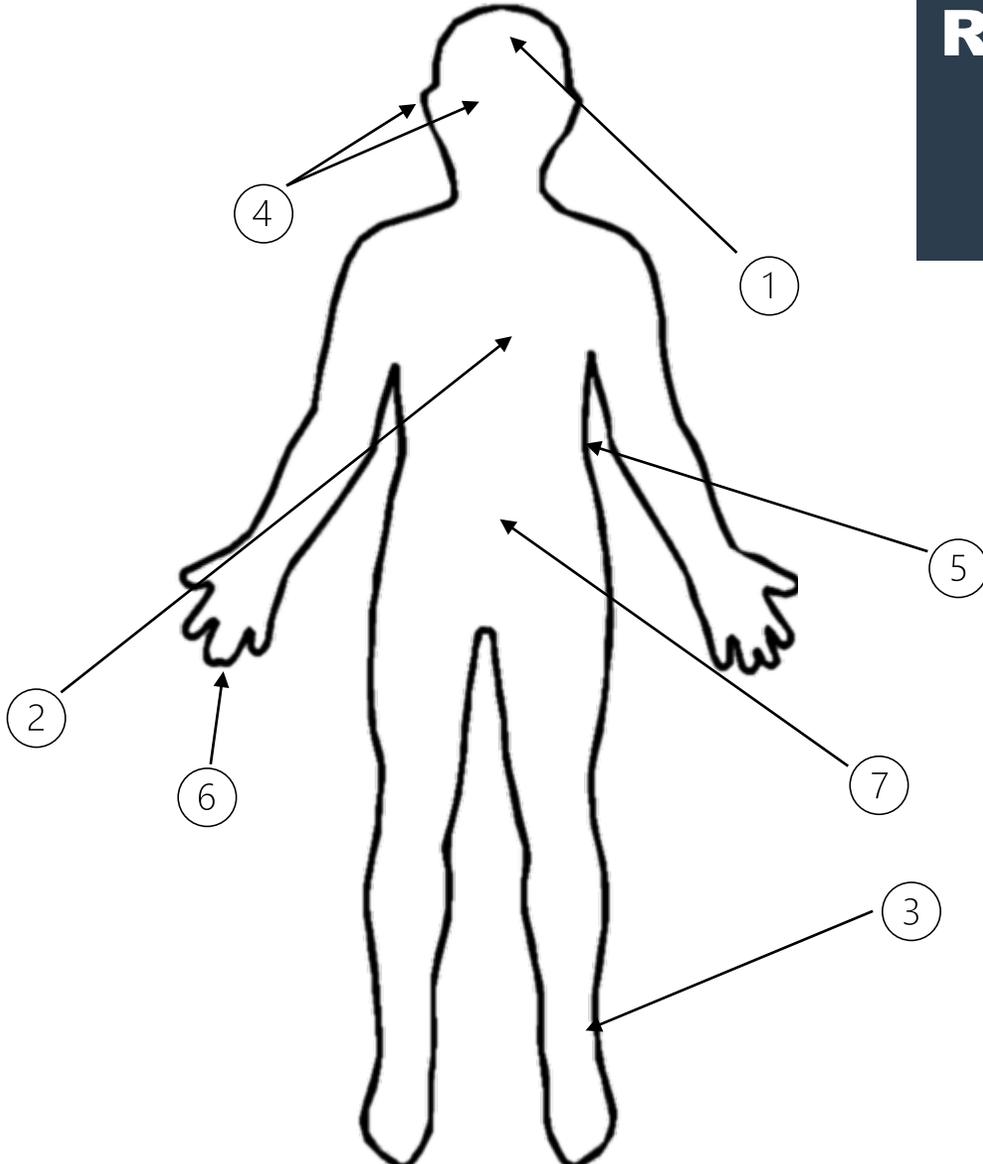
B.

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.
- 7.

À quels autres effets pouvez-vous penser ?

Réponses : Effets négatifs sur la santé du travail préjudiciable

Faites correspondre A à B



A. Effets négatifs sur la santé

- a. effets neurologiques
- b. Syndrome du canal carpien
- c. mal de dos
- d. problèmes respiratoires
- e. nausée
- f. dommages à l'ouïe et à la vue
- g. entorse

B.

- 1. a
- 2. d
- 3. g
- 4. f
- 5. c
- 6. b
- 7. e

À quels autres effets pouvez-vous penser ? **Abus sexuels, fatigue, brûlures, coupures, engelures, noyades, éruptions cutanées, empoisonnements, fractures, isolement, violence verbale, retard de croissance, etc.**

Consequences of travail préjudiciable pour les enfants

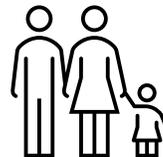
ENFANTS

- ✓ Faible taux de participation, de réussite et de complétion dans le domaine de l'éducation
- ✓ Mauvaise santé mentale et physique
- ✓ Problèmes de développement de l'enfant



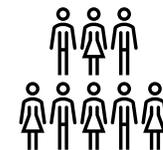
FAMILLES

- ✓ Pauvreté
- ✓ Instabilité



COMMUNAUTÉS

- ✓ Sous-éducation chez les adultes
- ✓ Le travail préjudiciable pour les enfants entre en concurrence avec le travail des adultes, entraînant une baisse des salaires des adultes
- ✓ Faible croissance économique et moindre prospérité des collectivités



Les risques liés au travail existent non seulement pour les enfants, mais aussi pour les adultes, y compris dans les entreprises des femmes.

**Conditions de
travail
préjudiciables
pour les adultes**



Quelles sont les conditions de travail acceptables (ACW) ?

Limitations des
HEURES/JOURS DE TRAVAIL et jours minimum de **TEMPS DE REPOS***.

DES SALAIRES (souvent des salaires minima) qui assurent une vie décente aux travailleurs et à leurs familles*.

Conditions minimales pour la protection de la **SÉCURITÉ** et de la **SANTÉ** des travailleurs*.

Connaissez-vous les lois ACW dans votre région ?

*Ces conditions sont déterminées au niveau national.

Sources : Loi américaine sur le commerce de 2002

Conditions de travail préjudiciables

Contextes où c'est plus probable

- ✓ **Travail dans le secteur informel** (par exemple, petites entreprises non enregistrées)
- ✓ **Travail vulnérable** (par exemple, travail à contrat, où il n'y a pas d'avantages et peu de protections légales)
- ✓ **Travail forcé** (par exemple, situations de travail illicite telles que la traite des êtres humains ou le travail forcé)
- ✓ **Travail précaire** (par exemple, travail temporaire et autres situations instables)



Quelles sont les conditions de travail préjudiciables ?

Qu'est-ce qu'un travail considéré comme préjudiciable et inacceptable pour les adultes ?

Discutez, écrivez ou dessinez.

Travail qui

- Met en danger la santé des travailleurs ?
- Risque la vie des travailleurs ?
- Menace à la sécurité et à la liberté du travailleur ?
- Porte atteinte à la dignité humaine du travailleur ?
- Maintient les ménages dans la pauvreté ?

Quels exemples avez-vous vus dans votre région ou dans les ménages des clients ?

Où vous pouvez en savoir plus sur...

L'âge minimum pour le travail, salaire minimum, nombre maximum d'heures/jours de travail, temps de repos minimum et travail dangereux ?

Sources : Agences nationales et locales pour l'emploi (par exemple, ministère/département du travail, bureaux municipaux de l'emploi), **agences pour l'enfance, la femme et la famille, syndicats.**

Les formes de travail interdites par les lois pénales, telles que la traite des êtres humains ?

Sources : Organismes nationaux et locaux chargés de l'application des lois pénales (par exemple, ministère/département de la justice, bureaux de police municipaux, organismes de lutte contre le trafic de drogue et de contrôle des frontières).

Autres sources :

Organisation internationale du travail :

<https://www.ilo.org/global/topics/child-labour/lang--en/index.htm>

Département américain du Travail :
Par l'application Sweat and Toil pour les enfants :

<https://www.dol.gov/general/apps/ilab>

ONG et organisations communautaires internationales, nationales et locales

Scénarios : Identifiez le travail préjudiciable

- 1. Marie** dirige une entreprise de boulangerie à domicile avec un employé. Pendant les périodes chargées, elle demande à son employé de travailler 60 heures par semaine, sans paiement d'heures supplémentaires ni jours de congé.
- 2. Lilia** fabrique chez elle du fromage qu'elle revend à un distributeur. Son entreprise est petite, elle ne peut donc pas se permettre de suivre une formation sur la sécurité mandatée par le gouvernement pour les producteurs alimentaires ou d'utiliser un équipement de protection lorsqu'elle travaille.
- 3. Seema** vient de lancer sa propre entreprise de broderie. **Seema** vient de lancer sa propre entreprise de broderie.

Réponses : Identifiez le travail préjudiciable

- 1. Marie** dirige une entreprise de boulangerie à domicile avec un employé. Pendant les périodes chargées, elle demande à son employé de travailler 60 heures par semaine, sans paiement d'heures supplémentaires ni jours de congé.

L'employé de Marie travaille plus d'heures que ce qui est acceptable selon les normes internationales, ne gagne pas assez pour les heures supplémentaires et n'a pas assez de temps de repos. Les normes internationales indiquent que les travailleurs ne doivent pas travailler plus de 40 heures par semaine, ou 48 heures supplémentaires rémunérées, et qu'ils doivent accorder à l'employé un minimum d'une période de repos de 24 heures par semaine.
- 2. Lilia** fabrique chez elle du fromage qu'elle revend à un distributeur. Son entreprise est petite, elle ne peut donc pas se permettre de suivre une formation sur la sécurité mandatée par le gouvernement pour les producteurs alimentaires ou d'utiliser un équipement de protection lorsqu'elle travaille.

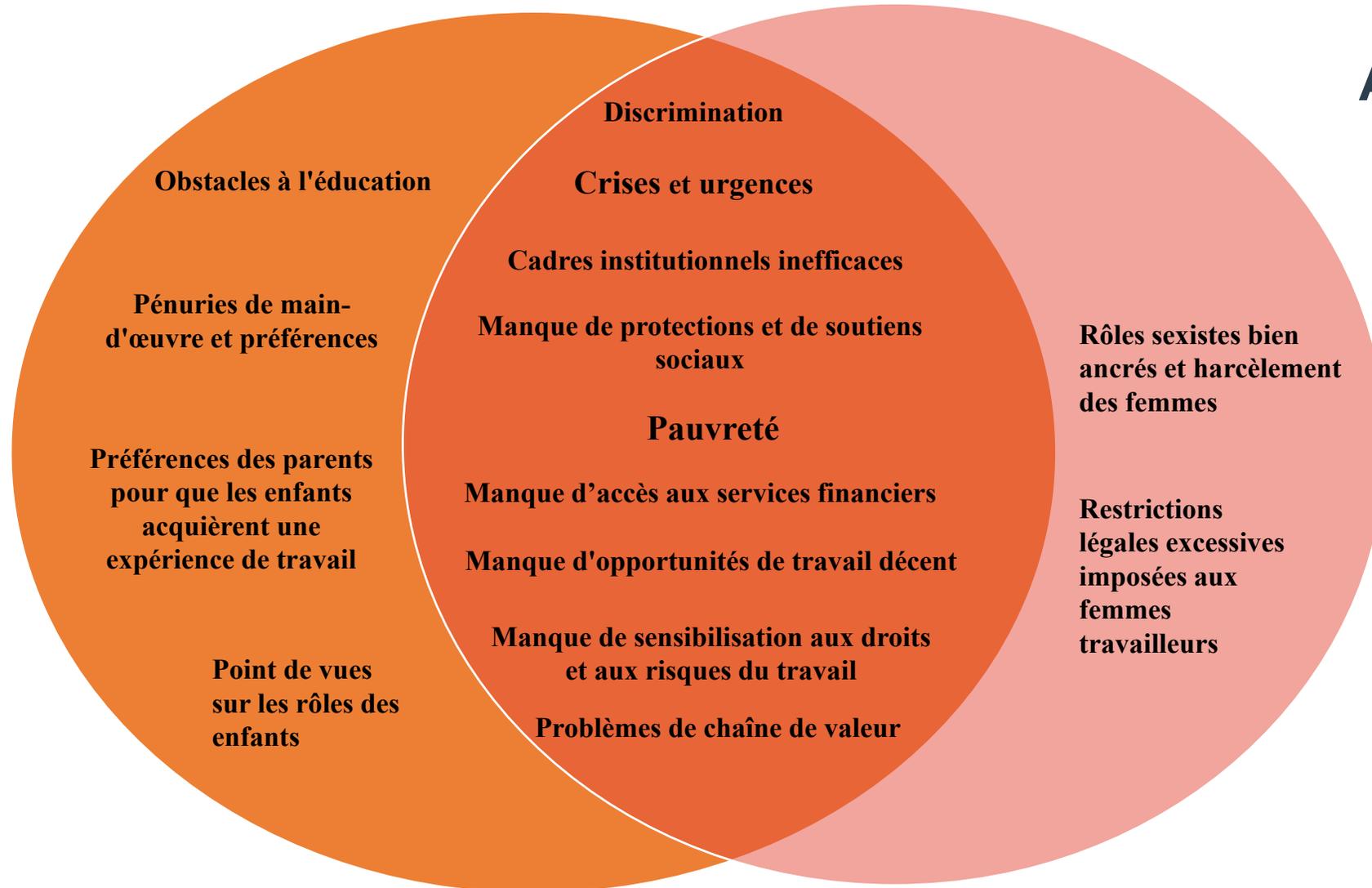
La sécurité de Lilia est menacée en raison de son manque de formation et parce qu'elle n'utilise pas d'équipements de protection dans son entreprise. De plus, elle met probablement ses clients et son entreprise en danger en fabriquant son produit de manière dangereuse.
- 3. Seema** vient de lancer sa propre entreprise de broderie. Elle a une employée qui est chef de famille monoparentale, mais elle ne peut lui payer que la moitié du salaire minimum gouvernemental pour les travailleurs de l'industrie du vêtement.

L'employée de Seema ne gagne probablement pas assez pour que son ménage sorte de la pauvreté, en raison de son petit salaire.

Les causes du travail préjudiciable

Enfants

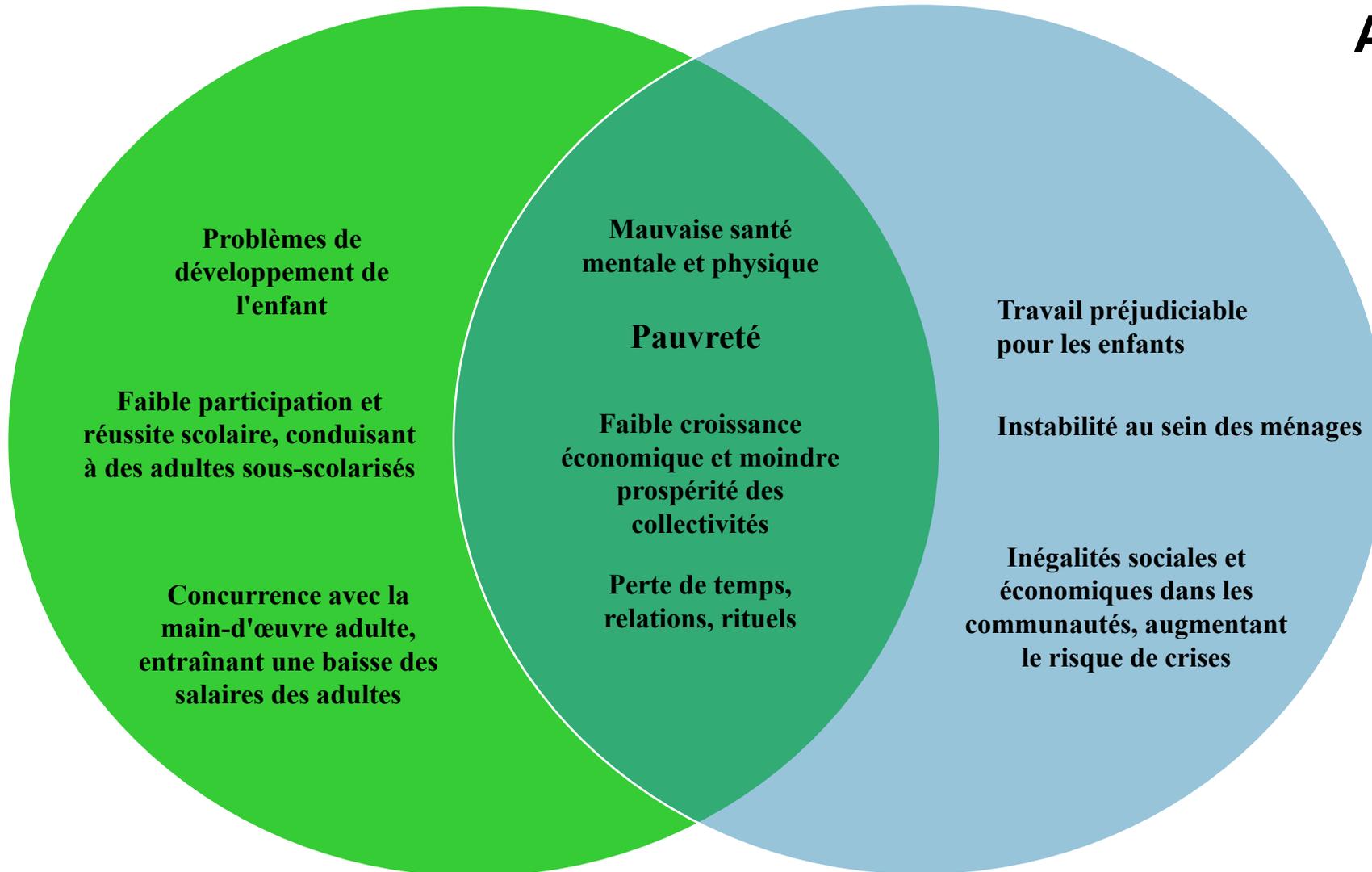
Adultes



Conséquences courantes du travail préjudiciable

Enfants

Adultes



Où pouvez-vous en savoir plus sur...

Les politiques et programmes sur le travail relatifs aux enfants et aux adultes ?

- ✓ Agences gouvernementales nationales et locales en charge des questions relative au travail (e.g., Ministère/département du travail, bureaux régionaux et municipaux du travail)
- ✓ Ministères dédiés aux femmes
- ✓ Agences, commissions et comités de protection de l'enfance et de la jeunesse (ministère/département de la jeunesse, comité national sur le travail des enfants, groupe de travail national de lutte contre la traite, conseil pour le bien-être des enfants, etc.)
- ✓ Syndicats et employeurs
- ✓ Agences de répression pénale (Ministère/Département de la Justice, Procureur général, agences de lutte contre le trafic de drogue et de contrôle aux frontières, commissariats de police municipaux).
- ✓ Organisations multilatérales internationales, ONG internationales, nationales et locales et organisations communautaires au service des travailleurs.

À quelles autres organisations pouvez-vous penser ?

**Comment
Comment le
travail
préjudiciable
pour les enfants
et les adultes se
recoupe dans
les entreprises
des femmes**



Travail préjudiciable pour les enfants et entreprises des femmes

Ce problème se produit de deux manières :

- ✓ Les enfants travaillent pour l'entreprise d'une femme, et/ou
- ✓ Les enfants sont engagés dans des travaux domestiques (en dehors des tâches ménagères adaptées à leur âge) pour soutenir les femmes entrepreneurs.

Sélectionnez A ou B : Qu'est-ce qui présente le risque le plus élevé de travail préjudiciable pour les enfants dans les initiatives WEE ?

Facteur de risque A

1. Une entreprise établie
2. Une petite entreprise
3. Une entreprise du secteur formel
4. L'entreprise appartient à un ménage à faible revenu
5. Entreprise dans un foyer monoparental
6. L'enfant qui travaille a plus de 10 ans
7. Enfant qui travaille avec des frères et sœurs plus jeunes
8. Un garçon qui travaille

Facteur de risque B

1. Une toute nouvelle entreprise
2. Une moyenne ou grande entreprise
3. Une entreprise du secteur informel
4. L'entreprise appartient à un ménage à revenu élevé
5. Entreprise dans un ménage biparental
6. L'enfant qui travaille a moins de 10 ans
7. Enfant qui travaille sans frères et sœurs plus jeunes
8. Une fille qui travaille

Sélectionnez A ou B : Qu'est-ce qui présente le risque le plus élevé de travail préjudiciable pour les enfants dans les initiatives WEE ?

Facteur de risque A

1. Une entreprise établie
2. Une petite entreprise
3. Une entreprise du secteur formel
4. L'entreprise appartient à un ménage à faible revenu
5. Entreprise dans un foyer monoparental
6. L'enfant qui travaille a plus de 10 ans
7. Enfant qui travaille avec des frères et sœurs plus jeunes
8. Un garçon qui travaille

Facteur de risque B

1. Une toute nouvelle entreprise
2. Une moyenne ou grande entreprise
3. Une entreprise du secteur informel
4. L'entreprise appartient à un ménage à revenu élevé
5. Entreprise dans un ménage biparental
6. L'enfant qui travaille a moins de 10 ans
7. Enfant qui travaille sans frères et sœurs plus jeunes
8. Une fille qui travaille

Facteurs liés aux affaires contribuant au travail préjudiciable dans les entreprises des femmes

- **Manque d'accès à des biens et services financiers** adaptés à leurs besoins (par exemple, prêts à faible taux d'intérêt, conditions de paiement flexibles)
- **Manque d'accès au capital, aux ressources humaines, à l'éducation, à la formation commerciale et au développement** (par exemple, le mentorat)
- **Préjugés sexistes** : barrières juridiques et normes culturelles affectant les entreprises des femmes
- **Manque de protections sociales pour les familles**, telles que l'assurance maladie

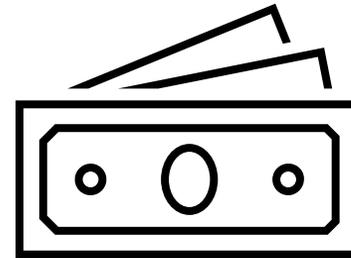


**Pourquoi les acteurs du WEE
devraient-ils s'impliquer ?**

Pourquoi les acteurs du WEE devraient-ils s'impliquer ?

Les acteurs WEE **PEUVENT** aider à briser le cycle du travail préjudiciable dans les entreprises des femmes.

Avantages de l'implication des acteurs WEE

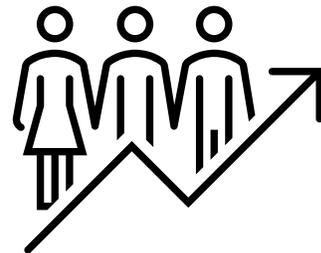


Une meilleure croissance, des profits et un avantage concurrentiel

Avantages de l'implication des acteurs WEE

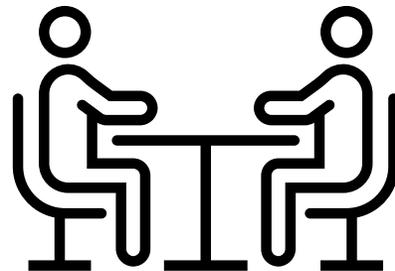
Devenir un leader de l'industrie et...

avoir des clients en meilleure santé et plus motivés.



Avantages de l'implication des acteurs WEE

Clientèle élargie et opportunités avec les investisseurs et les organismes de certification.



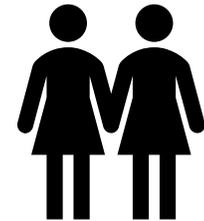
Que peuvent faire les acteurs WEE ?

Que peuvent faire les acteurs WEE ?

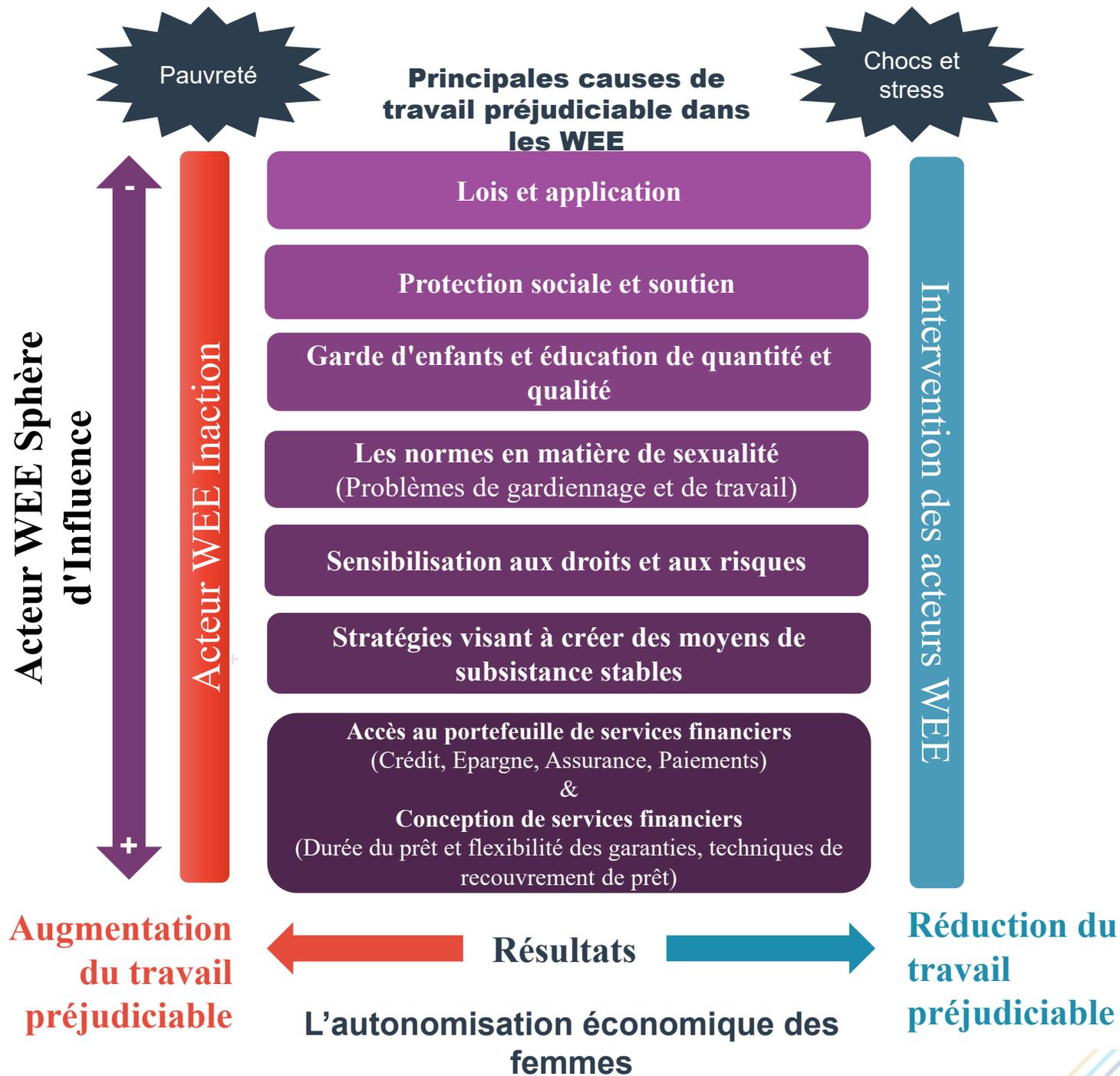
1. **Actions liées aux institutions financières** : leurs politiques, produits/services, personnel et partenariats extérieurs



2. **Actions liées aux clients** : leurs entreprises et leurs familles



Y a-t-il d'autres actions à entreprendre ?



**Qu'est-ce que la boîte à outils
RICHES ?**

Qu'est-ce que la boîte à outils RICHES ?

Informé par la recherche ; financé par le département américain du travail

Fournit des **informations à jour et des stratégies conviviales**
qui sont conçues pour aider les acteurs WEE à :

- **prendre des mesures liées à leurs institutions ;**
- **prendre des mesures liées aux clients pour lutter contre le travail préjudiciable dans les entreprises de leurs clients.**



Boîte à outils pour les acteurs WEE

ÉTABLIR LES FONDATIONS

Phase 1

Commencez ici : Utilisez ces outils pour sensibiliser **la direction** et lui faire comprendre les risques organisationnels et programmatiques liés au travail dangereux pour les enfants et les adultes.

- Procéder à l'exposer de cas
 - Évaluations des risques
 - Guide de la gestion de la performance sociale (SPM) (évaluation SPM uniquement)
 - Formation sur la Compréhension du travail dangereux (avec la direction uniquement)
 - Guide d'interrelations (liste de contacts d'urgence et de soutien externe uniquement)
-
- Guide de l'investisseur (réservé aux investisseurs)

CONSTRUIRE LA STRUCTURE

Phase 2

Utilisez ces outils pour sensibiliser le **personnel de première ligne** et donner la priorité aux produits et services nouveaux ou améliorés.

- Guide de gestion de la performance sociale (SPM) (tous les outils)
- Formation sur la Compréhension du travail dangereux (avec tout le personnel)
- Guide de l'étude de marché
- Guide des services financiers
- Atelier de conception

ENGAGER LES PARTICIPANTS

Phase 3

Utilisez ces outils pour sensibiliser les **participants** et répondre à leurs besoins.

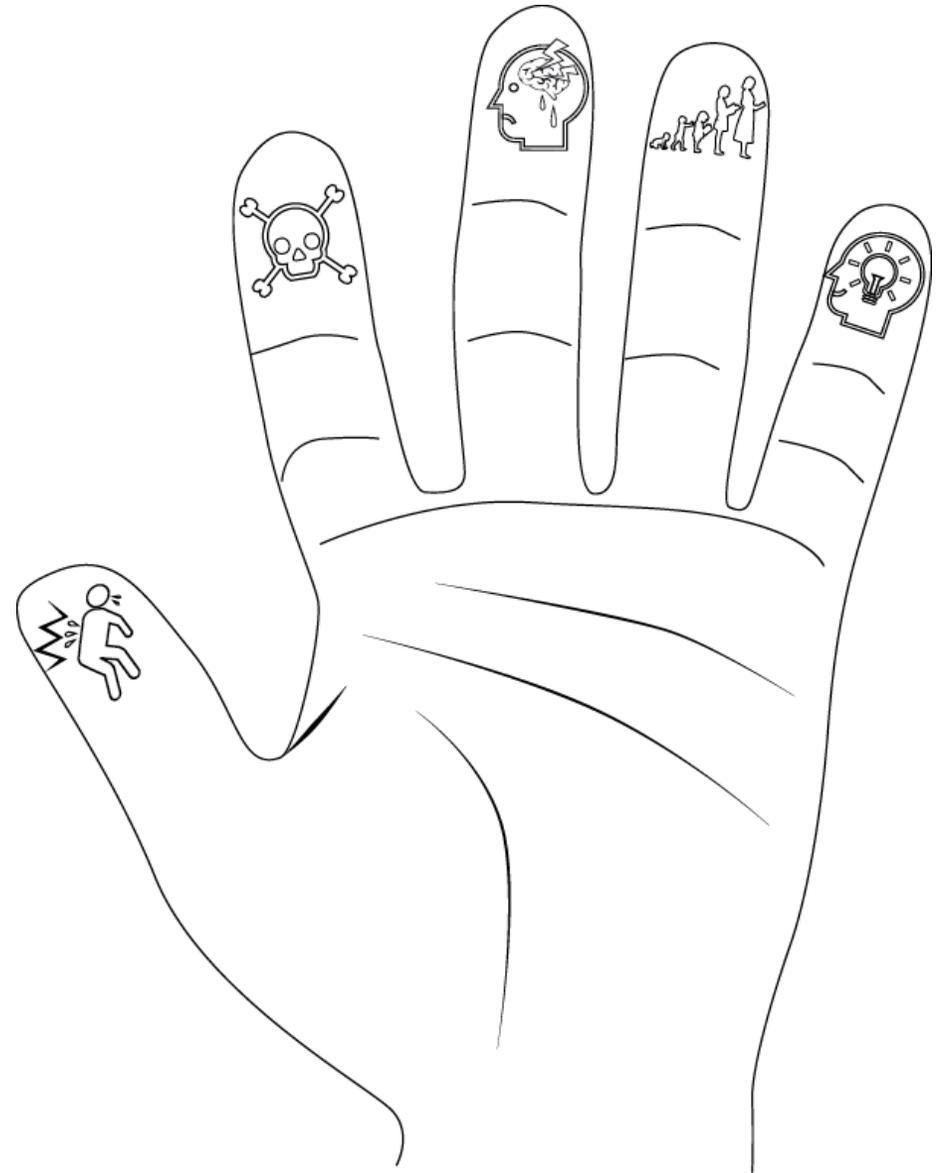
- Guide d'interrelations (tous les outils)
- Guide de diagnostic d'entreprise (Versions papier et numérique)
- Guide du Dialogue Intra-ménage
- Programme Entreprise à risque (versions papier et numérique)
- Guide de suivi et d'évaluation

Essayez les outils pour l'action

Formez les clients à mettre en œuvre la méthode Cinq doigts d'évaluation de la sécurité au travail

Les doigts représentent :

- **Physique** (Pouvons-nous utiliser notre corps sans douleur ?)
- **Chimique** (Respirons-nous de l'air pur, buvons-nous de l'eau propre et restons-nous à l'abri des produits chimiques ou des déchets dangereux ?)
- **Émotionnel** (Nous sentons-nous en sécurité dans nos relations ?)
- **Croissance et développement** (Pouvons-nous vivre, travailler et apprendre d'une manière adaptée à l'âge ?)
- **Éducatif** (nos enfants peuvent-ils régulièrement) fréquenter et participer à l'école ?)



Essayez les outils pour l'action : Solution WISE

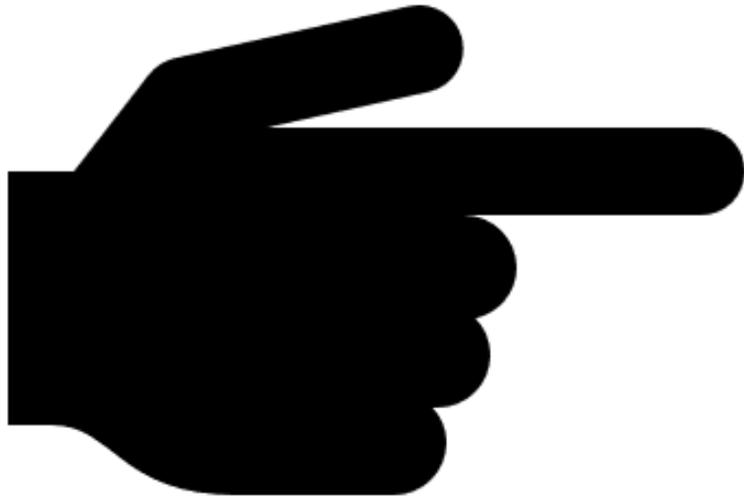
Moins efficace



Très efficace

<p>Avertissez et informez sur les risques</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Informez les travailleurs sur les risques pendant la formation • Supervisez et sensibilisez les travailleurs des risques potentiels pendant leur travail • Communiquez les avertissements sur les risques non seulement verbalement, mais en utilisant des signes/étiquettes/couleurs/sons/signaux ou d'autres symboles
<p>S'isoler des risques</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Ajoutez de la distance et/ou des barrières pour éloigner les dangers ; gardez l'équipement et les matériaux dangereux correctement sécurisés • Utilisez des équipements de protection individuelle (EPI), tels que des gants et des masques pour fournir une barrière et minimiser l'exposition aux dangers et des techniques de nettoyage pour éliminer les risques d'exposition
<p>Remplacez les risques plus faibles par des risques plus élevés</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Substituez un procédé dangereux (agrochimie) par un procédé non dangereux (agriculture biologique) • Substituez un équipement/outil dangereux par un outil moins dangereux • Substituez un processus automatisé à un processus humain • Substituez une charge lourde par une charge plus légère ou utilisez un équipement pour déplacer des objets • Substituez du temps de travail par une période de repos • Substituez les travaux en hauteur par des travaux au sol • Substituez le travail de nuit par le travail de jour • Substituez un travail rapide à un travail plus lent • Travaillez en binôme et sous supervision plutôt qu'en isolement • Substituez les tâches complexes en plusieurs étapes par des tâches plus simples • Utilisez un travailleur d'âge légal pour celui qui n'a pas l'âge légal pour effectuer des tâches dangereuses • Substituez un travailleur plus expérimenté par un travailleur moins expérimenté pour la réalisation de tâches complexes
<p>Éliminez les risques</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Éliminez le travail indigne et criminel • Éliminez les tâches/conditions de travail qui présentent une menace de préjudice immédiat • Empêchez les enfants d'accomplir un travail qui interfère avec l'éducation obligatoire • Empêchez les enfants d'effectuer des travaux qui ne peuvent pas être rendus moins dangereux

Essayez les outils pour l'action



CHOISISSEZ la sécurité pour l'entreprise

C Tenez compte des nombreux risques (c.-à-d. physiques, chimiques, mentaux, etc.) qu'une entreprise peut poser aux adultes et aux enfants.

H Aidez les travailleurs à comprendre comment travailler en toute sécurité.

O Autorisez les enfants à faire uniquement un travail adapté à leur âge.

O Éliminez le travail pour les enfants qui implique les 3 D - travail sale, dangereux ou difficile - et mettez en œuvre d'autres stratégies d'atténuation des risques pour les protéger des dommages ;

S Surveillez tous les travailleurs, en particulier les enfants.

E Veillez à ce que le travail n'interfère pas avec la scolarité des enfants.

Vous pouvez utiliser la boîte à outils RICHES de manière à ...

1

Intégrer la boîte à outils, dans son intégralité ou en partie, dans le travail de votre organisation et fournir des feedback sur ce sujet ;

2

Partager la boîte à outils avec d'autres projets, équivalents ou départements à l'intérieur et à l'extérieur de votre entreprise ; et

3

Héberger le kit d'outils dans son intégralité ou en partie sur le site Web de votre organisation.

Les points-clés à retenir

Les points-clés à retenir

Le travail des enfants favorise le développement d'un enfant. Le travail préjudiciable pour les enfants en est un frein.

Le travail préjudiciable pour les enfants a des conséquences négatives, non seulement pour l'enfant qui travaille, mais aussi pour sa famille et sa communauté.

Pour mieux protéger les enfants et lutter contre les situations de travail préjudiciables dans les entreprises des femmes, nous devons nous concentrer sur les causes profondes de ces problèmes.

L'accès au microcrédit peut exacerber les situations de travail préjudiciable pour les enfants.

En travaillant en partenariat avec d'autres organisations, vous pouvez aider à protéger les enfants et à briser le cycle du travail préjudiciable dans les entreprises de vos clients, tout en obtenant des avantages pour votre propre entreprise.

Merci d'avoir participé à la formation !

Pour donner votre avis sur cette formation, ou pour plus d'informations sur le projet RICHES, contactez :

Amelia Kuklewicz

Directeur du projet RICHES

Fondation Grameen

E-mail : akuklewicz@grameenfoundation.org

Tél : (+593) 995454564

Skype : amelia.kuklewicz

Acronyme

Acronyme	Définition
ABA ROLI	Initiative Primauté du Droit de l'Association du barreau américain
ILAB	Bureau des affaires internationales du travail (Département du travail des États-Unis)
ONG	Organisation non-gouvernemental
OCFT	Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains
SST	Sécurité et santé au travail
APS	Analyse pré-situationnelle
RICHEs	Réduction de l'incidence du travail des enfants et des conditions de travail préjudiciables dans les initiatives de renforcement économique
CTI	Conditions de travail incacceptables
CDE	Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant
USDOL	Département du travail des États-Unis
WEE	L'autonomisation économique des femmes

Remerciements

Cet outil a été développé par Chris Camillo, consultant pour le Projet RICHES au nom d'ABA ROLI avec le soutien d'Alison Burgon Bardsley, Bobbi Gray et Amelia Kuklewicz de la Fondation Grameen et de Deepa Ramesh, de l'American Bar Association Rule of Law Initiative (ABA ROLI). Illustrations ont été conçues par Lorraine Harris Randle et Dede Mulyana ; les graphiques ont été conçus par Lilli Beth Gelvezon, consultante indépendante, et Jenna Smith de la Fondation Grameen. L'édition finale a été réalisée par Jenna Smith.

L'équipe tient à exprimer sa gratitude à Sarah Sunderlin Simpson du Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des personnes (OCFT) pour son encadrement, son travail d'édition, sa contribution à la conception et son soutien pendant la conception de cet outil. L'équipe remercie également Tanya Shugar, de l'OCFT, qui a pris le temps de revoir les ébauches et de fournir une aide à la conception et à l'édition.

Enfin, l'équipe exprime sa profonde gratitude à tous ceux qui ont aidé à organiser et à participer aux formations pilotes et aux événements d'apprentissage, en particulier pour leurs idées créatives, leurs recommandations et leurs suggestions qui ont permis d'affiner cet outil. De façon particulière, l'équipe souhaite remercier les personnes suivantes : Shea Wilcox, ABA ROLI ; Nick Arcilla ; Adentunji Afolabi, Plate-forme nigériane de microfinance (NMP) ; Abel Oveneri, LAPO Microfinance Bank, Nigéria ; Kenneth Okakwu, Institut LAPO pour la microfinance et le développement des entreprises, Nigéria ; Edgar Aguilar Paucar et Patricia Richter, Organisation internationale du Travail (OIT) ; Johanna Ryan, Vision Fund International, Royaume-Uni ; Banco Pichincha (Équateur) ; Département du travail et de l'emploi/Bureau des travailleurs ayant des préoccupations particulières (DOLE/BWSC) (Philippines) ; Département du commerce et de l'industrie/Bureau du développement des petites et moyennes entreprises (DTI/BSME), tous deux de la République des Philippines (Philippines).



Voir les notes de présentation pour les citations et les informations sur les licences Creative Commons.